

Arrêté n°2025-03-AN

Relatif à la nomination Monsieur David PIGNOL en tant que responsable scientifique et technique de l'Institut de Microbiologie, Bioénergies et Biotechnologie (IM2B)

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis du Conseil académique d'Aix-Marseille Université n°2025-03-21-02 du 21 mars 2025 relatif à la désignation des responsables scientifiques et techniques des Instituts IM2B et MarMara,

Vu le règlement intérieur de l'Institut Microbiologie, Bioénergies et Biotechnologie, et notamment son article 4.5,

Vu l'avis du Conseil de l'Institut Microbiologie, Bioénergies et Biotechnologie en date du 17 décembre 2024,

Considérant que la fonction de responsable scientifique et technique de l'Institut de Microbiologie, Bioénergies et Biotechnologie (IM2B) est laissée vacante à la suite de la démission de Madame Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI,

Considérant la candidature de Monsieur David PIGNOL à cette fonction,

Considérant le caractère favorable de l'avis du Conseil de l'Institut relatif à la candidature de Monsieur David PIGNOL à ladite fonction,

Considérant le caractère favorable de l'avis du Conseil académique relatif à la candidature de l'intéressé,

Considérant que cette désignation relève de la compétence du Président de l'Université,

ARRETE

Article 1^{er} :

Monsieur David PIGNOL est nommé responsable scientifique et technique de l'Institut de Microbiologie, Bioénergies et Biotechnologie (IM2B) d'Aix-Marseille Université.

Article 2 :

La durée du mandat de Monsieur David PIGNOL est de cinq ans.

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature. Il est publié dans le recueil des actes administratifs d'Aix Marseille Université.

Article 4 :

La Directrice générale des services et l'Agent comptable de l'Université sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 31 mars 2025
Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le :

01 AVR. 2025

Transmise au Recteur de la région académique le :

01 AVR. 2025

